

Réunion du 13 novembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 93
Nombre de présents : 77
Nombre de votants : 81

L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Bernard MELIANDE, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Bernard TURPAIN), Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT et Francis LAYUS

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Bénédicte ALCETEGARAY, Dominique TOUYA, Michel JESER, Didier REY, Anthony BERBEL, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSSE, Jeanne LUGA, Emmanuel HANON (pouvoir à M. Marc CAUHAPE), Fabien LARRIVIERE (pouvoir à Mme Bernadette PRADA), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Patrick PEYRE-POUTOU, Bernard TURPAIN, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET) et Philippe ARRIAU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 1 : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2018

Rapporteur : M. Yves SALANAVE-PÉHÉ

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le président de la communauté présente au conseil communautaire, « ...dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Un débat en conseil doit avoir lieu sur la base de ce rapport, qui doit être formalisé par une délibération.

Ce même article précise en outre que « ...Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ». C'est ainsi que le décret du 24 juin 2016 (décret n°2016-841) précise que le rapport sur les orientations budgétaires comporte les informations résumées suivantes :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- la présentation des engagements pluriannuels, sur la base par exemple d'un programme pluriannuel des investissements,
- la structure et la gestion de l'encours de la dette,
- une prospective permettant d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement,
- la structure des effectifs,
- les dépenses de personnel,
- la durée effective du travail dans la communauté,
- l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel ainsi que, si possible, la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Le décret indique en outre que le rapport sur les orientations budgétaires doit être transmis aux maires des communes membres de notre intercommunalité dans un délai de 15 jours à compter de son examen en séance du conseil et qu'il doit être mis à la disposition du public dans les mêmes délais.

L'élaboration de ce rapport ainsi que celle du budget primitif 2018 ont été préparées en réunion de bureau des lundis 10 octobre et 6 novembre et lors des commissions d'octobre et novembre. De plus, un séminaire budgétaire aura lieu lundi 27 novembre pour finaliser le projet de budget, une conférence des maires le lundi 4 décembre pour d'éventuels derniers ajustements et, enfin, le conseil communautaire du lundi 18 décembre pour le vote définitif.

Outre les nombreuses réunions consacrées à la préparation du budget, cette année un courrier de présentation de la stratégie budgétaire a été transmis à tous les conseillers communautaires en amont du débat d'orientations. Cela aura normalement permis à tous de s'exprimer sur son contenu et de mieux en connaître les détails afin de voter le 18 décembre en toute connaissance de cause.

La situation économique nationale.

La croissance de l'économie française s'est finalement établie à +1,1 % en 2016 alors que le gouvernement l'avait prévue à hauteur de 1,5 %. Celle-ci s'est cependant bien reprise en 2017 : l'INSEE prévoit effectivement une accélération à +1,6 % et le nouveau gouvernement a révisé récemment à la hausse cet objectif de croissance à +1,7 %.

Si ce chiffre est atteint, il constituerait la plus forte hausse depuis 2011.

Dans sa note de conjoncture, l'INSEE ajoute que la demande intérieure devrait demeurer robuste et que le commerce extérieur se dégraderait nettement moins qu'en 2016. C'est ainsi que le produit intérieur brut (PIB) de la France devrait progresser de 0,5 % au deuxième mais aussi au 3^{ème} trimestre puis s'établir à 0,4 % de hausse cette fin d'année. L'INSEE précise en outre qu'après trois années de progression plus faible que ses voisins de la zone euro, l'activité française retrouverait une croissance plus proche de cette dernière (1,8 % de hausse prévue pour la zone euro en 2017).

L'explication de l'INSEE à la bonne santé de l'activité en France est que les chocs spécifiques qui ont amputé la croissance en 2016 ne devraient plus peser cette année. C'est ainsi que l'on assiste à un net rebond des récoltes céréalières, à une bonne fréquentation touristique avec le retour des touristes étrangers après une dégradation liée aux attentats et à une franche accélération de l'activité de construction, pour ne prendre que quelques exemples.

Sur le front de l'emploi, la situation est plus contrastée et l'année 2017 alterne de mauvais chiffres avec de très bons. Pour autant, l'INSEE prévoit un recul du chômage puisque la croissance de l'activité et les politiques d'allègement du coût du travail stimulent de nouveau l'emploi à la hausse. L'institut statistique prévoit ainsi sur toute l'année 2017 un gain de 220 000 emplois, entraînant une baisse de taux de chômage de 0,6 % sur un an.

Ces bons chiffres ont conduit le gouvernement à revoir à la baisse la prévision officielle de déficit public à 2,9 % du PIB pour 2017. Et, sur cette base, le projet de loi de finances pour 2018 prévoit une hausse de la croissance de 1,7 % pour l'année 2018 et un déficit public à 2,6 % du PIB soit 82,9 milliards d'euros. Le projet de loi prévoit aussi une baisse de 0,7 point du PIB de la dépense publique et de 0,3 point des prélèvements obligatoires.

En 2018, le gouvernement ne prévoit pas de baisse de la dotation globale de fonctionnement.

Après plusieurs années de ponction sur les dotations des collectivités locales, il n'y a pas, en 2018, de contribution du bloc local (communes et communautés) au redressement des finances publiques.

Alors certes, si la DGF ne baisse pas, il n'en va pas de même pour d'autres dotations. C'est ainsi que le projet de loi de finances prévoit une baisse de 18 % de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP). Il est aussi prévu une baisse de la dotation de soutien à l'investissement public local, qui passe de 816 à 665 M€.

En outre, en parallèle du projet de loi de finances pour 2018, le gouvernement prévoit l'adoption d'un projet de loi de programmation des finances publiques entre 2018 et 2022. Dans ce projet de loi, au moins deux dispositions concernent les collectivités : la première consiste à fixer un effort financier à leur charge à hauteur de 13 milliards d'euros sur la période. Cet effort financier consisterait à limiter la hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités à hauteur de 1,2 % par an, a priori inflation comprise. Cet effort financier ferait notamment l'objet d'un contrat d'objectifs avec les 319 collectivités les plus importantes de France.

La seconde disposition porte sur le renforcement de la « règle d'or » des collectivités, en complétant les trois règles prudentielles déjà existantes par une nouvelle, portant sur le ratio de désendettement. Ce ratio se définit comme le rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et la capacité d'autofinancement brute, tous budgets confondus et exprimé en années. Il permet donc de mesurer le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette lorsqu'elle y consacre toute son épargne brute. C'est ainsi que le projet de loi prévoit que l'encours de dette devrait rester inférieur à 13 ans de capacité d'autofinancement brute pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 50 000 habitants.

Au 31 décembre 2016, sur la base du compte administratif, le ratio de désendettement de la CCLO s'établissait à 7,4 années.

Les recettes de fonctionnement de la CCLO pour le BP 2018.

Concernant la DGF, la CCLO a bénéficié en 2017 d'une bonification à hauteur de 757 K€ car nous répondions aux conditions d'éligibilité de l'article L5214-23-1 du CGCT qui conditionnait, cette année-là, le bénéfice de cette bonification à l'exercice de 6 compétences parmi 9 groupes précisément énumérés dans l'article.

A ce sujet, le Préfet nous a indiqué qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, pour bénéficier de cette bonification, la CCLO devrait exercer 9 compétences parmi les 12 désormais listées. Dans ces dernières figurent notamment l'aménagement de l'espace avec le PLUi, la politique de la ville ainsi que l'eau et l'assainissement. Ces compétences n'étant pas exercées par la CCLO, elle ne pourra prétendre à la bonification l'an prochain, sans que nous sachions à ce jour si elle fera l'objet d'une garantie.

C'est ainsi que, par prudence, ce montant de 757 K€ a été retiré pour 2018.

Outre la DGF, les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de la fiscalité.

L'évolution des bases fiscales en 2017 s'est élevée à +2,07 % pour la cotisation foncière des entreprises (CFE), -2,36 % pour la taxe d'habitation (cette baisse de base est liée au rétablissement de la demi-part supplémentaire, dans le calcul de l'impôt sur le revenu, pour les personnes ayant élevé seules leurs enfants et cette baisse a été compensée par le versement à la CCLO d'allocations qui ont quasi maintenu le produit de la taxe) et +1,75 % pour la taxe foncière.

Concernant la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), le montant attendu pour 2017 est de 3 903 775 €. En l'absence d'estimation transmise à ce jour par les services fiscaux, un montant identique a été reconduit en 2018.

Pour rappel, le montant erratique de cette cotisation perçue par la CCLO depuis 2012 est le suivant :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Estimation 2018
CVAE perçue	3 098 125 €	2 607 564 €	3 848 396 €	3 738 080 €	3 408 339 €	3 903 775 €	3 903 775 €

A ce stade, il est utile de rappeler la principale conclusion de la prospective budgétaire présentée l'an passé lors des orientations budgétaires pour 2017 : il manque structurellement environ 1,5 M€ pour équilibrer notre budget en fonctionnement.

Pour 2018, le contentieux gagné contre l'Etat nous permettra, conjoncturellement, de faire face. Mais nous devons prévoir une stratégie afin de résoudre le problème sur la durée et ajuster nos dépenses à la réalité de nos recettes.

Ce que nous vous proposons, c'est de répartir les efforts à produire entre la communauté, d'une part, et ses 61 communes membres, d'autre part.

Les dépenses de fonctionnement pour le BP 2018.

Tout d'abord, pour la communauté, un effort a été demandé aux services concernant les **charges à caractère général**. D'un montant d'environ 10 M€, il a d'abord été demandé une baisse de 5 % de ces charges, soit une économie attendue de 500 K€. Cependant, si certains services ont pu respecter cette consigne, cela n'a pas été le cas pour d'autres, soit parce qu'une évolution mécanique affecte leurs dépenses (contrats de maintenance, carburants, assurances, etc.), soit parce que les tâches à accomplir ont évolué à la hausse (surfaces nouvelles à entretenir, extension de réseaux, etc.).

Ces efforts de baisse sont toujours en cours d'examen et seront notamment présentés lors du séminaire budgétaire du 27 novembre mais, à ce jour, nous attendons de cette mesure des économies à hauteur de 250 K€ environ. Ces efforts sont conséquents et ils limiteront parfois l'action de la communauté.

Ensuite, et concernant les **dépenses liées à la rémunération des agents de la communauté**, nous souhaitons continuer à contenir l'évolution de la masse salariale qui, à hauteur de 17 M€, représente le premier poste en dépenses de fonctionnement.

C'est ainsi que, là-aussi, des efforts conséquents seront produits, notamment sur le non-remplacement d'agents, qu'il s'agisse d'agents partant à la retraite ou faisant l'objet d'une mobilité interne à la communauté. La mesure gouvernementale de suspension du parcours professionnel carrières retraites (PPCR) en 2018 produira aussi un montant d'économie, et une restriction sur le remplacement des agents absents est prévue.

De fait, nous espérons proposer, en 2018, une légère baisse de ce poste, ce qui ne manquera pas, aussi, de générer des conséquences dont nous devons débattre, notamment le non remplacement de certains départs à la retraite.

Enfin, toujours pour la communauté, de nombreuses discussions ont cours depuis plusieurs mois, notamment en commissions, afin d'ajuster les nombreuses compétences que nous exerçons. Autant l'exercice de ces compétences était possible lorsque les ressources étaient dynamiques et le territoire moins étendu, autant cela ne l'est plus aujourd'hui.

Sur la base de ces discussions, certaines mesures pourront être prises dès 2018 et nous attendons globalement de tout ce qui précède des économies à hauteur d'environ 500 K€.

Il vous est proposé de faire porter le même effort financier en 2018 aux 61 communes membres de la CCLO. Cet effort pourrait être réparti entre le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et les attributions de compensation. Concernant le FPIC, le curseur de la prise en charge par la communauté pourrait par exemple être abaissé d'environ 250 K€, somme qui serait répartie entre les communes toujours selon le critère du potentiel financier. Ce dernier, malgré ses défauts, dispose d'un effet péréquateur indéniable en échelonnant la participation des communes au FPIC, rapportée à la population, entre 8 et 43 € par habitant à ce jour.

Ensuite, une somme équivalente pourrait être prélevée sur les attributions de compensation positives de tout ou partie des communes bénéficiaires, selon une répartition qui reste à définir et avec l'assentiment obligatoire des conseils municipaux concernés.

Cette discussion doit certes être engagée mais elle ne peut pas déboucher sans un consensus total de ces derniers et des élus communautaires. Si tel n'était pas le cas, pour atteindre l'effort similaire de 500 K€ d'économie pour la CCLO, le curseur du FPIC pourrait alors être baissé à hauteur du même montant.

Le groupe de travail qui s'est réuni à plusieurs reprises sur la fiscalité et les dépenses de fonctionnement serait chargé de faire des propositions en la matière ainsi que, d'ailleurs, sur la réduction des coûts à partir de la grille des compétences de la CCLO.

Donc, au regard du manque structurel de 1,5 M€ pour équilibrer la section de fonctionnement, nous en sommes à 1 M€ disponible si nous trouvons ensemble un accord pour mettre en œuvre les propositions évoquées plus haut.

Il manque encore 500 K€ : à ce sujet, il sera proposé de contraindre l'Etat à intégrer, et ce dès 2018, les 500 K€ de dotation de compensation qu'il nous doit chaque année et sur lesquels il est régulièrement condamné depuis 2003.

C'est ainsi que, toutes choses égales par ailleurs, l'équilibre structurel de la section de fonctionnement pourrait être atteint et, pourquoi pas, stabilisé jusqu'à la fin du mandat.

Les recettes et les dépenses d'investissement prévues en 2018.

Concernant l'investissement, la situation sera compliquée en 2018 et vraisemblablement plus favorable les années suivantes. En effet, en 2018, l'équilibre de la section de fonctionnement grâce au contentieux gagné contre l'Etat ne devrait pas nous permettre, lors du vote du BP, de dégager un autofinancement : en effet, l'épargne brute dégagée ne couvrira vraisemblablement pas le capital de la dette à rembourser et devrait générer, de fait, une épargne nette négative, ainsi que le montrait la prospective budgétaire présentée l'an dernier.

Sur cette base, la dotation aux amortissements (il s'agit d'une dépense de fonctionnement dont le montant se retrouve en recette d'investissement) à inscrire au BP 2018 ne pourra pas être techniquement supérieure à l'épargne brute, estimée à ce jour à environ 1,6 M€.

Les autres recettes d'investissement dont nous devrions disposer sont l'emprunt annuel nouveau (soit 2 M€, le niveau convenu entre nous), le FCTVA (1,3 M€) et les subventions attendues (environ 1,3 M€). Soit un total de 6,2 M€ duquel il faut déduire 2,9 M€ de remboursement du capital de la dette, ce qui laisse 3,3 M€ au BP 2018 en capacité d'investissement. Certes, à ces 3,3 M€ pourra s'ajouter l'excédent de fonctionnement 2017, mais qui sera reporté seulement lors du vote du budget supplémentaire au 1^{er} semestre 2018.

Cet excédent de fonctionnement s'élèvera au moins à 1,5 M€, montant réservé sur le contentieux de l'Etat pour équilibrer en 2018 la section de fonctionnement, comme évoqué plus haut.

Nous disposerons donc, pour financer les dépenses d'équipement de la communauté, de 3,3 M€ au BP et de 1,5 M€ au BS, soit 4,8 M€. En matière d'investissement, l'année 2018 est aussi particulière car de nombreux projets en cours doivent obligatoirement être financés cette année-là : il s'agit de « coups partis », pour lesquels des engagements juridiques et financiers ont été pris par la communauté.

Ces « coups partis » sont les suivants :

- Tranche 3 de l'agenda d'accessibilité (Ad'ap) :	60 K€
- Eclairage public (effacement réseaux) :	335 K€
- Cœur de ville Orthez :	1 862 K€
- Balayeuse (affermisssement de tranche conditionnelle) :	200 K€
- Opérations collectives de modernisation (OCM) :	87 K€
- Eurolacq 1 réhabilitation de voirie tranche 2 :	255 K€
- Véloroute :	50 K€
- Raccordement circuit Pau Arnos :	60 K€
- Aides énergie déjà notifiées :	400 K€
- Crèche Orthez :	1 667 K€
- Habitat :	64 K€
- Aménagement numérique :	450 K€

Avec les fonds de concours aux communes, le montant de ces travaux s'élève à 6,5 M€. Cette somme de 6,5 M€, rapportée aux 3,3 M€ disponibles au BP plus les 1,5 M€ disponibles au BS, montre un déficit de recettes d'investissement de 1,7 M€. La CCLO devrait ensuite retrouver une capacité d'investissement qui sera moins grevée par les « coups partis » et devrait permettre, plus sereinement, le financement de travaux en lien avec nos compétences.

De tout ce qui précède, il ressort que les orientations suivantes pourraient être retenues pour l'élaboration du BP 2018 :

- **Une évolution prudente des bases de fiscalité :** pour 2018, l'évolution des bases vous est proposée à hauteur de +1,5 % pour la CFE et +1 % pour la taxe foncière et la taxe d'habitation,
- **Le maintien de la fiscalité actuelle :** comme l'an dernier et depuis le début du mandat, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité. Nous pensons en effet qu'il ne serait pas de bonne gestion de se résoudre d'emblée à la fuite en avant de l'augmentation des impôts, a fortiori sans avoir obtenu des résultats suffisants quant à l'examen réel de nos dépenses actuelles,
- **Un emprunt supplémentaire** égal à la différence entre les 3,3 M€ du BP plus les 1,5 M€ du BS d'une part et le montant total des « coups partis » d'autre part, soit $6,5 - 4,8 = 1,7$ M€. De fait, l'emprunt nouveau en 2018 serait porté à 3,7 M€,
- **Un prélèvement FPIC** augmenté de 250 K€ à la charge des communes et **une diminution des attributions de compensation positives** de tout ou partie des communes bénéficiaires à hauteur de 250 K€ selon des critères qui restent à définir,
- **Ou un prélèvement FPIC** augmenté de 500 K€ à la charge des communes s'il n'est pas possible de diminuer les attributions de compensation.

La mise en œuvre de ces hypothèses ne devrait pas permettre de financer d'autres travaux que les « coups partis » en 2018, sauf si l'examen du financement des compétences en cours donne rapidement de nouveaux résultats et/ou si le résultat de clôture de l'exercice 2017 s'avère être supérieur au 1,5 M€ conservé sur le montant du contentieux.

Devant ces incertitudes et les décisions qu'il reste à prendre ensemble, le réajustement de la prospective budgétaire ci-après est un exercice compliqué. Nous avons cependant tenu, ainsi que la loi nous le demande, à la faire figurer dans ce rapport en prenant en compte les hypothèses suivantes (à ce stade de la préparation budgétaire, il ne s'agit bien entendu que d'hypothèses) :

- Baisse des charges à caractère général de 2,5 %,
- Baisse des charges de personnel de 0,6 %,
- Diverses baisses de dépenses à hauteur de 160 K€ pour atteindre les économies attendues pour la communauté de 500 K€,
- Intégration d'une contribution pour le financement de la compétence GEMAPI à hauteur de 200 K€ et déduction, dans les attributions de compensation, des actuelles cotisations des communes aux divers syndicats existants à hauteur de 168 K€,
- Prise en compte de la perte supposée de la DGF bonifiée pour 756 K€,
- Le montant du FPIC à la charge de la CCLO à hauteur de 2,7 M€, soit une baisse de 250 K€,
- Pour l'instant, un montant des attributions de compensation inchangé (hors transfert de charges GEMAPI),
- Un montant d'emprunt à 3,7 M€.

	PROSPECTIVE BUDGETAIRE						
	CA 2015	BP+BS 2016	2017	BP 2018	BS 2018	2019	2020
Produit des contributions directes	18 114 299	18 064 443	16 273 902	15 905 633		16 064 689	16 225 335
Fiscalité transférée (Cvae, Tascom, lfer, Fngir)	16 987 004	16 643 210	17 151 514	17 134 414		17 134 414	17 134 414
Fiscalité indirecte (AC négatives, taxe séjour, foires, redevance mines)	1 425 811	1 330 759	834 050	714 050		714 050	714 050
Dotations et participations	13 242 330	12 337 245	11 676 633	11 403 342		11 403 342	11 403 342
Autres recettes d'exploitation et exceptionnelles	5 272 880	3 305 314	5 944 271	3 382 239		3 382 239	3 382 239
Excédent prévisionnel reporté fonctionnement	249 878	3 324 334			1 500 000		
Total des recettes réelles de fonctionnement	55 292 202	55 005 305	51 880 370	48 539 678	1 500 000	48 698 734	48 859 380
Charges							
Charges à caractère général	9 194 639	9 470 370	9 662 167	9 416 056		9 416 056	9 416 056
Charges de personnel	16 295 630	16 532 736	16 928 966	16 822 479		16 822 479	16 822 479
FPIC et AC	12 827 190	13 845 678	15 177 849	15 009 849		15 009 849	15 009 849
Charges de gestion courante (dont subventions)	4 403 011	4 490 614	4 298 561	4 403 000		4 403 000	4 403 000
Intérêts de la dette	805 153	1 170 445	1 013 000	982 308		980 000	985 000
Autres dépenses (dont aides financières aux	3 824 864	3 459 000	153 000	90 000		90 000	90 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement	47 350 487	48 968 843	47 233 543	46 723 692		46 721 384	46 726 384
Dotations aux amortissements	3 630 789	3 753 865	4 000 000	1 815 986	1 500 000	3 500 000	3 500 000
Epargne brute							
Epargne brute	7 941 715	6 036 462	4 646 827	1 815 986	1 500 000	1 977 350	2 132 996
Remboursement capital de la dette	1 834 537	2 282 000	2 857 000	2 960 547		2 814 253	2 841 352
Epargne nette	6 107 178	3 754 462	1 789 827	- 1 144 561	1 500 000	- 836 903	- 708 356
Virement de la section de fonctionnement		2 282 597	646 827			- 1 522 650	- 1 367 004
INVESTISSEMENT							
FCTVA	1 450 885	2 511 109	2 500 000	1 300 000		1 000 000	1 000 000
Emprunts	9 400 000	2 552 361	2 000 000	3 700 000		2 000 000	2 000 000
Subventions, cessions	8 484 757	3 562 133	3 291 949	1 359 000		1 300 000	1 300 000
Dotations aux amortissements	3 630 789	3 753 865	4 000 000	1 815 986	1 500 000	3 500 000	3 500 000
Virement de la section de fonctionnement		2 282 597	646 827			- 1 522 650	- 1 367 004
Affectation en réserves	7 870 707						
Total des recettes d'investissement	27 206 349	14 662 065	12 438 776	8 174 986	1 500 000	7 800 000	7 800 000
Remboursement capital dette	1 834 537	2 713 000	2 857 000	2 960 547		2 814 253	2 841 352
CAPACITE INVESTISSEMENT	21 934 273	11 911 402	9 581 776	5 214 439	1 500 000	4 985 747	4 958 648
Total des dépenses réelles d'investissement	23 768 810	14 624 402	12 438 776	8 174 986	1 500 000	7 800 000	7 800 000

Cette prospective montre les efforts qu'il reste à fournir pour les années postérieures à 2018 et, donc, la nécessité d'engager, comme prévu ensemble, la réflexion sur le niveau actuel de nos compétences.

Le programme pluriannuel d'investissement 2018 – 2020 (PPI).

Pour rappel, il s'agit d'un tableau prévisionnel qui retrace les principales opérations d'investissement d'ici à la fin de la mandature.

Ce tableau est ajusté au fil du temps en fonction des décisions politiques de financer ou non les travaux envisagés. Cet exercice, comme précisé plus haut, s'avère compliqué en 2018 au regard de la possibilité de financer uniquement les « coups partis ».

PPI 2018-2020

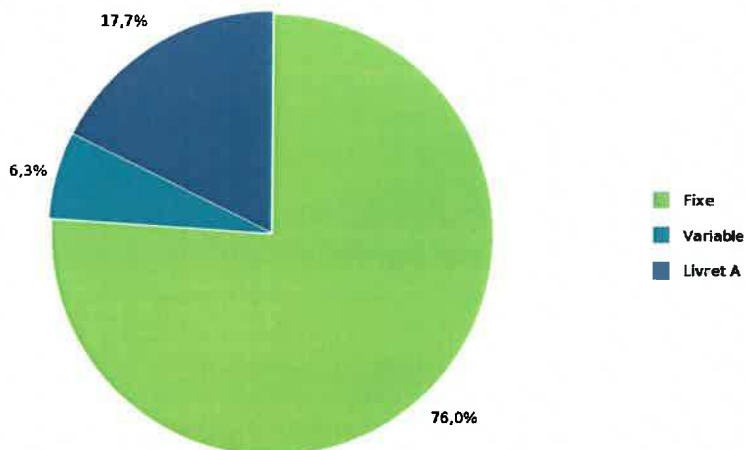
	2018	2019	2020
Pôle animation du territoire	1 731 000,00	227 500,00	230 000,00
Petite enfance	1 667 000,00	15 000,00	17 500,00
Mix-médiathèque	-	10 000,00	10 000,00
Enseignement	-	-	-
Logement social	64 000,00	200 000,00	200 000,00
Transports	-	2 500,00	2 500,00
Pôle aménagement	2 907 000,00	6 969 940,00	6 900 126,00
Aménagement (acquisition de matériels)	200 000,00	600 000,00	600 000,00
Espaces verts	-	300 000,00	300 000,00
Eclairage public	335 000,00	900 000,00	900 000,00
Bâtiments	60 000,00	124 940,00	55 126,00
Urbanisme		60 000,00	60 000,00
Voirie (dont socle minimum annuel de 1,8M€ pour la modernisation des revêtements routiers et de 1,5M€ pour les aménagements de centre-bourgs)	1 862 000,00	4 235 000,00	4 235 000,00
Aménagement Numérique	450 000,00	SMO	SMO
Aménagement Hydraulique	-	750 000,00	750 000,00
Pôle développement économique	1 052 000,00	2 245 000,00	1 340 000,00
Base de loisirs	-	100 000,00	100 000,00
Développement économique	710 000,00	1 370 000,00	1 000 000,00
Commerce	87 000,00	-	-
Foncier	255 000,00	575 000,00	40 000,00
Aides aux entreprises	-	200 000,00	200 000,00
Tourisme / PLR	-	-	-
Pôle environnement	400 000,00	500 000,00	400 000,00
Habitat-Energie	400 000,00	500 000,00	400 000,00
Pôle ressources	1 000 000,00	1 170 000,00	1 150 000,00
Informatique	-	150 000,00	150 000,00
Communication	-	20 000,00	-
Fonds de concours	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
TOTAL	7 090 000,00	11 112 440,00	10 020 126,00

Les caractéristiques et l'évolution de l'endettement de la CCLO.

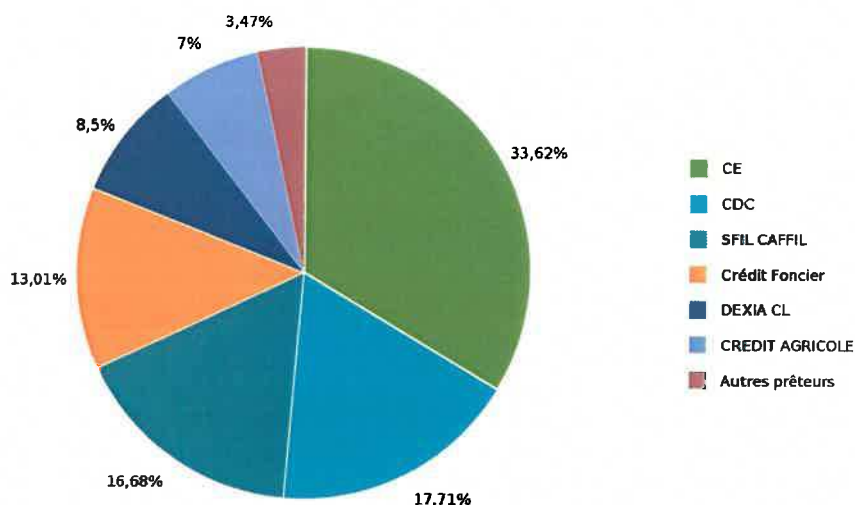
La structure de la dette pour 2018 est la suivante :

- Structure de l'encours par index :

L'encours est composé de taux fixe à 76 %, de taux variables à 6,30 % et du livret A à 17,70 % :



- Structure de l'encours par prêteurs :



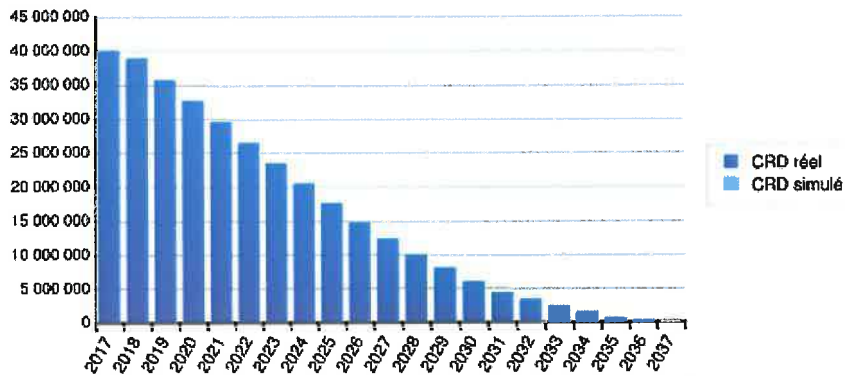
- Caractéristiques de l'encours de la dette :

Pour le budget principal et les budgets annexes, sur l'ensemble des contrats, les indices à taux simples représentent 100 % de l'encours. L'encours de la dette totale au 1^{er} janvier 2018 est de 38 842 103 € et se décline ainsi par budget :

Budgets	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2018
Budget principal	33 912 375,45
Budget déchets	3 045 372,04
Budget Eurolacq 2	1 774 011,40
Budget Loupien	110 344,44
TOTAL	38 842 103,33

- Evolution de l'encours de la dette (tous budgets) :

Evolution du CRD



- Capacité de désendettement prévisionnelle (budget principal) :

Pour l'année 2018, hors nouvel emprunt, avec une épargne brute estimée sur l'année à 3,14 M€, le ratio de désendettement sera de 11,43 années.

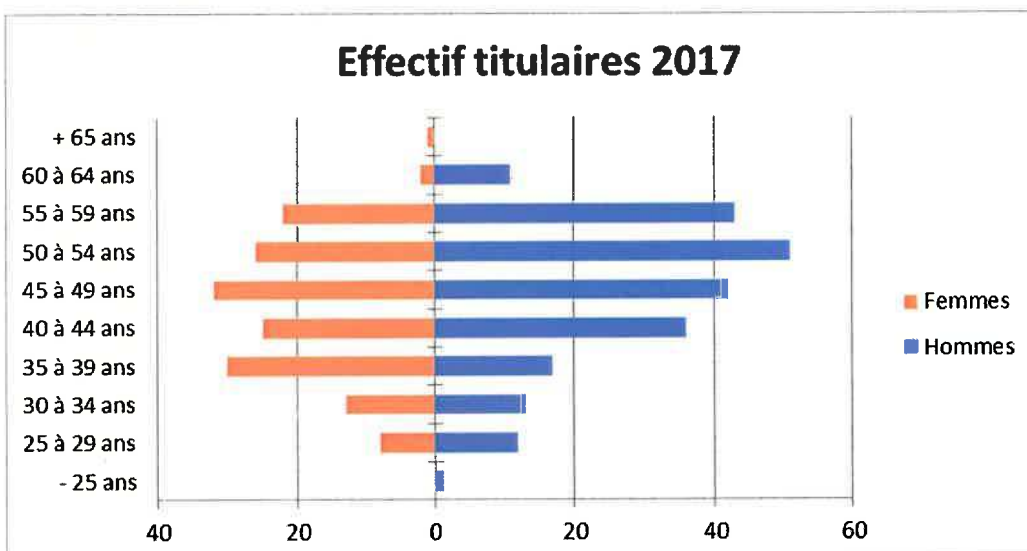
Les données sur les effectifs de la CCLO.

- Présentation de l'évolution des dépenses de personnel et des rémunérations entre 2016 et 2017 :

Réalisé 2016 012: 16 477 053 € BP 2016 012: 16 533 935 €	Traitement indiciaire	NBI	IHTS	RI	Avantage nature
Titulaires	7 887 180,00	73 489,00	45 233,00	1 998 847,00	2 300,00
Non Titulaires	1 299 800,00	0,00	13 714,00	149 060,00	0,00
Réalisé 2017 (projection): 16 727 730 € BP 2017 012: 16 916 566 €					
Titulaires	8 228 222,00	77 332,00	44 092,00	2 106 706,00	2 300,00
Non Titulaires	1 055 471,00	0,00	6 431,00	99 704,00	0,00

Le chapitre 012 est le chapitre recensant l'ensemble des dépenses de rémunération des agents. NBI : nouvelle bonification indiciaire. IHTS : indemnités horaires pour travaux supplémentaires. RI : régime indemnitaire.

- Pyramide des âges des agents titulaires :



- Présentation de la structure et de l'évolution des effectifs titulaires par pôle et catégorie hiérarchique :

En décembre 2016 :

Agents titulaires Pôle	Sexe		Total
	Hommes	Femmes	
RESSOURCES	9	31	40
Catégorie A	3	5	8
Catégorie B	5	4	9
Catégorie C	1	22	23
AMENAGEMENT	178	12	190
Catégorie A	4		4
Catégorie B	12	2	14
Catégorie C	162	10	172
ENVIRONNEMENT	33	13	46
Catégorie A		4	4
Catégorie B		3	3
Catégorie C	33	6	39
ANIMATION DU TERRITOIRE	5	90	95
Catégorie A		9	9
Catégorie B	2	15	17
Catégorie C	3	66	69
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5	9	14
Catégorie A	1	3	4
Catégorie B	1	1	2
Catégorie C	3	5	8
ELUS		2	2
Catégorie C		2	2
Total	230	157	387

En octobre 2017 :

Agents titulaires Pôle	Sexe		Total général
	Hommes	Femmes	
RESSOURCES	8	32	40
Catégorie A	3	5	8
Catégorie B	4	3	7
Catégorie C	1	24	25
AMENAGEMENT	174	12	186
Catégorie A	3		3
Catégorie B	14	2	16
Catégorie C	157	10	167
ENVIRONNEMENT	33	12	45
Catégorie A		4	4
Catégorie B		2	2
Catégorie C	33	6	39
ANIMATION DU TERRITOIRE	6	91	97
Catégorie A		9	9
Catégorie B	2	17	19
Catégorie C	4	65	69
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5	10	15
Catégorie A	1	4	5
Catégorie B	1	1	2
Catégorie C	3	5	8
ELUS		2	2
Catégorie C		2	2
Total général	226	159	385

- Présentation de l'évolution des effectifs par statut :

En décembre 2016 :

Effectif global Statut	Sexe		Total général
	Hommes	Femmes	
A Apprentis	19	2	21
EA Emploi Avenir	3		3
EI Empl. Insertion	4		4
NT Non Titulaire	20	32	52
T Titulaire Cnracl	229	150	379
TI Titulaire Ircantec	1	7	8
Total général	276	191	467

En octobre 2017 :

Effectif global Statut	Sexe		Total général
	Hommes	Femmes	
A Apprentis	20	3	23
EA Emploi Avenir	3		3
EI Empl. Insertion	4		4
NT Non Titulaire	9	19	28
T Titulaire Cnracl	226	153	379
TI Titulaire Ircantec		6	6
Total général	262	181	443

- Temps de travail au sein de la collectivité :

La durée légale annuelle du travail est de 1607 heures, sur la base de 25 jours de congés par an. A la CCLO, le nombre de jours de congés est de 31 jours, soit 6 jours supplémentaires. Les agents bénéficient par ailleurs du pont de l'ascension, c'est à dire que le vendredi est un jour non travaillé pour la majeure partie des agents.

Sur une base de 7 heures travaillées par jour, cela représente 49 heures par an et par agent à déduire de la durée légale annuelle du travail. La durée annuelle de travail à la CCLO est donc de 1 558 heures.

Le budget annexe déchets.

L'année 2018 sera la 2^{ème} année d'un budget financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) instaurée en 2017.

Le budget de fonctionnement 2018 a été revu légèrement à la baisse sans pour autant atteindre les 5 % de baisse des charges à caractère général, comme cela a été demandé aux services de la collectivité.

Ceci étant, les recettes inscrites pour 2018 seront supérieures à 2017, notamment grâce à la hausse du tonnage d'emballages ménagers collecté suite à l'extension des consignes de tri et donc aux aides plus importantes versées par les éco organismes.

Les efforts seront poursuivis pour contenir au mieux les dépenses de fonctionnement sachant toutefois qu'il n'y aura pas de réel changement des services proposés à la population, à l'exception du contrôle d'accès en déchetterie. Celui-ci sera opérationnel dès le 1^{er} janvier 2018 et devrait réduire les coûts de fonctionnement des déchetteries en raison notamment du refus de l'accueil des déchets des professionnels.

Le financement de ce nouveau dispositif décidé en 2017 a pu être financé la même année grâce à l'excédent dégagé en 2016 et repris au BS 2017.

Les dépenses d'investissement, outre les dépenses classiques relatives à l'achat de contenants ou au fonctionnement quotidien du service déchets, seront restreintes. En effet, il est uniquement prévu d'inscrire les crédits relatifs à la construction d'une nouvelle déchetterie en remplacement de la déchetterie de Mourenx, confrontée depuis quelques mois à des nuisances incommodantes pour les agents qui y travaillent.

Cet investissement évalué à 900 000 € pourra néanmoins être financé en limitant le recours à l'emprunt à hauteur de 100 000 €. Ce projet n'étant pas inscrit initialement dans le plan pluriannuel d'investissement, les autres projets seront donc réévalués en 2019 et 2020.

Alors que l'autofinancement est en progression sur ce budget annexe, l'orientation proposée est de limiter l'endettement pour financer les investissements.

A l'issue de cette présentation, le conseil communautaire **prend acte** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2018.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/11/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/11/2017



IAU-HAURIE